



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 78285

Texte de la question

M. Claude Sturni attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les représentations fausses dont souffre l'entreprise et sur la nécessité d'agir pour qu'elle fasse partie intégrante de l'enseignement des programmes de l'éducation nationale, en tant que concept et réalité économique et sociale. Parmi les pays occidentaux, La France semble le plus souffrir d'une perception très critique de l'entreprise et d'une culture peu incitative à l'entrepreneuriat. En effet, l'entreprise est perçue à tort comme un lieu d'exploitation en raison d'une méconnaissance réelle de son rôle, de son fonctionnement et de ses atouts pour notre économie. Aussi, il serait nécessaire de rapprocher les jeunes de l'entreprise en abordant son étude de manière neutre et objective afin qu'elle puisse redevenir un modèle auquel ils aspirent. Un comparatif a été effectué entre les deux visions de l'entreprise en France et en Allemagne. Les manuels scolaires français de sciences économiques et sociales ne consacrent que 10 à 15 % de leurs pages à l'entreprise contre 25 % pour les manuels allemands. Alors que les ouvrages français mettent l'accent sur les délocalisations et les licenciements, les ouvrages allemands abordent le thème de l'entreprise avec pragmatisme et réalisme. La croissance économique de notre pays passe par notre capacité à transmettre aux jeunes la volonté de créer et d'innover. L'enseignement de l'entreprise doit permettre aux élèves d'acquérir une culture objective de l'entrepreneuriat et de développer auprès d'eux les valeurs essentielles telles que le goût de créer et d'innover. Par conséquent, il lui demande les intentions du Gouvernement quant à l'étude du fonctionnement de l'entreprise et de son rôle dans la création de richesses dans les programmes de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Claude Sturni](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78285

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2956

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)